



Voyager avec un récépissé dans l'union européenne à ce jour

Par **alexisc**, le **01/10/2010** à **16:03**

Bonjour,

J'ai une amie Malaisienne qui bénéficie d'un visa court séjour de 12 mois en France. A priori, la procédure veut qu'elle renouvelle un récépissé 4 fois de suite.

A la remise de son récépissé, la préfecture lui a dit qu'elle n'avait pas le droit de voyager en Europe avec celui-ci. Je trouve ça assez étrange, sachant que son passeport est accepté pour tourisme dans l'UE.

Pouvez vous me préciser l'état actuel de la législation ?

Merci

Alexis